



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre le 29 avril 2024

CULTURE

Collecte Nationale pour le patrimoine religieux, l'Église de la Sainte-Trinité de Lamentin en Guadeloupe sélectionnée.

En septembre 2023, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, le Président de la République a annoncé le lancement de la collecte nationale en faveur du patrimoine religieux. Elle a pour but de soutenir les petites communes de moins de 10 000 habitants, et de moins de 20 000 habitants dans les territoires d'Outre-mer, dans la préservation de leurs édifices religieux. L'objectif de cette collecte nationale est de soutenir 1 000 édifices en quatre ans, tous cultes confondus.

La collecte a été confiée à la Fondation du Patrimoine, qui a également été chargée de sélectionner les édifices lauréats, en lien avec la Direction des Affaires Culturelles de Guadeloupe et des Îles du Nord pour les monuments historiques.

Mme Rachida Dati, ministre de la Culture, a dévoilé, le 26 avril dernier, la liste des 100 premiers édifices qui bénéficieront de la collecte nationale en faveur du patrimoine religieux.

En Guadeloupe, c'est **l'Église de la Sainte-Trinité de la ville du Lamentin**, classée au titre des Monuments Historiques qui a été retenue.

Le besoin de financement pour sauver ces 100 édifices est de 15 millions d'euros. À ce jour, 2,3 millions d'euros ont été collectés auprès de 12 000 donateurs. La collecte se poursuit donc sur le site de la Fondation du Patrimoine pour collecter les 12,7 millions d'euros manquants.

Pour financer ces travaux, la collecte nationale pour le patrimoine religieux bénéficie d'un taux de déduction fiscale renforcé pour les particuliers de 75% jusqu'à 1 000 €, à l'instar de la souscription pour la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Contact presse :

DAC de Guadeloupe / Cécilia COLLOMB

0590 41 14 53 / Mél : cecilia.collomb@culture.gouv.fr